

férents, apathiques et dégoûtés de l'action. Il réside dans l'anéantissement de la volonté, dans l'inertie morale et physique qu'il détermine, dans la condamnation de ses victimes à l'impuissance.

Le gouvernement, soucieux de la conservation de l'énergie nationale, doit donc, par la sévère application d'une loi déjà centenaire, puisqu'elle date de l'an XI, combattre, dans un pays déjà ravagé par l'alcool, le nouveau fléau de l'opium<sup>1</sup>.

## LA TAILLE<sup>2</sup> CHEZ LES CRIMINELS

Par le Dr CHARLES PERRIER

La taille est un des caractères les plus persistants de la race. Néanmoins, en raison de la fusion de plus en plus complète des types ethniques, le nombre des individus de haute taille et de petite taille diminue et celui des individus de taille moyenne augmente.

D'après Topinard<sup>3</sup>, l'homme adulte varie par tout le globe de 1 m. 30 à 2 mètres environ, ce qui met la moyenne générale à 1 m. 65, chiffre qu'atteint la taille moyenne en France.

On rencontre chez les criminels :

### *Population de la Maison centrale de Nîmes à la date du 24 Mars 1896.*

	Nombre de détenus	pour cent	
1 m. 45 à 1 m. 50 . . . . .	13	1,51	} 23,86
1 m. 50 à 1 m. 55 . . . . .	51	5,93	
1 m. 55 à 1 m. 60 . . . . .	141	16,41	} 58,55
1 m. 60 à 1 m. 65 . . . . .	228	26,54	
1 m. 65 à 1 m. 70 . . . . .	275	32,01	} 17,57
1 m. 70 à 1 m. 75 . . . . .	109	12,68	
1 m. 75 à 1 m. 831 . . . . .	42	4,88	
	<u>859</u>	<u>99,96</u>	<u>99,98</u>

<sup>1</sup> J'adresse ici mes meilleurs remerciements à M. le Pr G. Pouchet, à M. le professeur agrégé Jeanselme, et à M. le comte A. de Pourville, membre du Conseil supérieur des Colonies, pour les renseignements de tout ordre, chimique, technique, ethnique, etc., qu'ils m'ont si obligeamment fournis, à l'occasion de cette étude médico-légale.

<sup>2</sup> Extrait de l'ouvrage : *les Criminels*, t. III, Maloine, éditeur, Paris.

<sup>3</sup> *L'Anthropologie*, p. 78 et 328.

Treize prisonniers seulement (1,51 p. cent) ont une taille<sup>1</sup> inférieure à 1 m. 50 (obs. 15, 50, 119, t. I). Ils se répartissent ainsi : 3 Français (Continent, 2 ; Corse, 1) de 16 à 20 ans, 1 Corse de 22 ans, 5 Français de 25 à 30 ans, 1 Français et 1 Italien de 30 à 40 ans, 1 Français de 49 ans et 1 Italien (le plus petit de tous : 1 m. 45), récidiviste, âgé de 69 ans, qui a été condamné pour attentat à la pudeur et dont l'envergure égale 1 m. 55, le buste 0,775, le pied 0,238, l'indice auriculaire 59,01 et l'indice céphalique 88,46.

Les individus de 1 m. 50 à 1 m. 55 — parmi lesquels, 1 Espagnol et 4 Français (dont 2 Corses) de moins de 20 ans — ne fournissent pas non plus un chiffre élevé (5,93 p. cent).

A partir de 1 m. 55, la proportion augmente et atteint, dans la catégorie de 1 m. 55 à 1 m. 60 : 16,41 p. 100, de 1 m. 60 à 1 m. 65 : 26,54 p. cent, de 1 m. 65 à 1 m. 70 : 32,02 p. cent, proportion maxima.

Au-dessus de 1 m. 699, les chiffres tombent à 12,68 p. cent, pour les tailles de 1 m. 70 à 1 m. 75, et à 4,88 p. cent pour les plus hautes (obs. 35, 60, 69, 90, 141, t. I).

Ces deux dernières catégories renferment 1 Italien, 1 Suisse et 13 Français n'ayant pas 20 ans.

Le plus grand des condamnés mesure 1 m. 83. Chez lui, on note une envergure de 1 m. 87, un buste de 0,953 et un pied de 0,278. Il a pour indice auriculaire 60,56 et pour indice céphalique 84,86. Originaire du Tarn-et-Garonne, rural, terrassier, illettré, récidiviste, en prison pour vol, cet individu est âgé de 43 ans.

Groupons les tailles : en tailles au-dessous de 1 m. 60, de 1 m. 60 à 1 m. 70 et de 1 m. 70 et au-dessus ; il ressort que les tailles moyennes l'emportent de 17,12 p. cent sur les petites et les grandes réunies, et que les petites (23,86 p. cent) se distinguent des grandes (17,57 p. cent) par une proportion supérieure.

Je donne ces résultats comme étant l'expression de la vérité. Quand mon troisième volume sera publié, je déposerai tous mes documents à l'Institut médico-légal du maître illustre et vénéré qui dirige les *Archives d'Anthropologie Criminelle*.

<sup>1</sup> La taille a été prise dans la matinée, l'homme étant debout.

En attendant, on voudra bien me permettre de comparer mes chiffres aux siens et à ceux d'Alphonse Bertillon, consignés dans le tableau ci-après :

A. Bertillon			Lacassagne et Vincens		
11	11	au-dessous de 1 m. 60 . . . . .	27	27	
55	{	26	1 m. 60 à 1 m. 65 . . . . .	32	} 60
		29	1 m. 65 à 1 m. 70 . . . . .	28	
		25	1 m. 70 à 1 m. 75 . . . . .	10	
34	{	6	1 m. 75 à 1 m. 80 . . . . .	2	} 13
		3	1 m. 80 et au-dessus . . . . .	1	
<hr/>			<hr/>		
100			100		

Chez nos pensionnaires, les tailles au-dessous de 1 m. 60 fournissent un chiffre intermédiaire (23,86 p. cent) aux proportions de Bertillon (11 p. cent) et de Lacassagne (27 p. cent).

Pour les tailles de 1 m. 60 à 1 m. 65, il y a égalité entre les résultats de Bertillon (26 p. cent) et les miens (26,84 p. cent). Dans cette catégorie se place le maximum pour Lacassagne (32 p. cent). Tout au contraire, le maximum figure, parmi les individus de 1 m. 65 à 1 m. 70, chez Bertillon (29 p. cent) et à Nîmes (32,01 p. cent).

Dès 1 m. 70, mes résultats reprennent le milieu : 17,57 p. cent contre 34 (Bertillon) et 13 (Lacassagne).

Comme dans notre série, la catégorie moyenne (1 m. 60 à 1 m. 70) l'emporte sur les deux autres réunies, chez Bertillon (55 p. cent) et chez Lacassagne (60 p. cent). Mais, dans les petites et dans les grandes tailles, quel désaccord entre les chiffres de Bertillon (11 et 34 p. cent) et ceux de Lacassagne (27 et 13 p. cent) et les nôtres (23,86 et 17,57 p. cent).

Enfin, les tailles au-dessous de 1 m. 65 et celles de 1 m. 65 et au-dessus donnent :

	Bertillon	Lacassagne et Vincens	Maison centrale de Nîmes
Au-dessous de 1 m. 65 . . . . .	37	59	50,40
1 m. 65 et au-dessus . . . . .	63	41	49,59
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	100	100	99,99

Soit, chez Bertillon, moins de tailles au-dessous de 1 m. 65 (37 p. cent) que de 1 m. 65 et au-dessus (63 p. cent).

Pour Lacassagne, le premier chiffre (59 p. cent) est supérieur au second (41 p. cent).

Dans la maison centrale, on relève presque autant de tailles de 1 m. 65 et au-dessus (49,59 p. cent) que de tailles au-dessous (50,40 p. cent).

Lacassagne et Vincens<sup>1</sup> ont opéré sur 800 hommes du 2<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère d'Afrique, dont 735 étaient âgés de 21 à 31 ans.

Quant à Bertillon, il base ses chiffres sur une moyenne de 10.000 mensurations pratiquées en 1880, et auxquelles il manque l'âge des sujets mesurés.

Sont détenus, à Nîmes, 108 individus de 16 à 20 ans : 7 de 16 ans (obs. 97), 10 de 17 ans (obs. 95), 37 de 18 ans (obs. 24, 35, 39, 107, 138) et 54 de 19 ans (obs. 30, 85) — 172 de 20 à 25 ans — 167 de 25 à 30 ans — 218 de 30 à 40 ans — 129 de 40 à 50 ans — et 65 de 50 ans et au-dessus, dont 30 de 50 à 55 ans (obs. 71, 76, 81, 90, 100, 111), 20 de 55 à 60 ans (obs. 11, 34, 57, 92, 104, 105, 124, 149), 11 de 60 à 70 ans (obs. 56, 137, 142, 147) et 4 de 70 à 73 ans (obs. 13 et 99) (*les Criminels*, t. I, observations ; t. II, p. 26 et 33).

On lit, comme proportions, concernant la taille, par catégories d'âge<sup>2</sup> :

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus
Petite (au-dessous de 1 m. 60)	23,14	24,41	21,55	22,93	24,80	30,76
Moyenne (1 m. 60 à 1 m. 70)	62,96	61,62	56,28	58,71	57,36	50,76
Grande (1 m. 70 et au-dessus)	13,88	13,95	22,15	18,34	17,82	18,46
	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98

Les deux catégories renfermant le plus de tailles de 1 m. 60 à

<sup>1</sup> *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon* (séance du 17 juillet 1882).

<sup>2</sup> A signaler — si on examine en bloc les prisonniers âgés de 20 à 30 ans — que les proportions pour les tailles au-dessous de 1 m. 60 (23 p. cent), de 1 m. 60 à 1 m. 70 (58,99 p. cent), 1 m. 70 et au-dessus (17,99 p. cent), sont pour ainsi dire pareilles à celles de l'ensemble des condamnés.

En outre, les individus de 20 à 25 ans donnent des résultats qui ressemblent à ceux publiés par Lacassagne.

1 m. 70 sont la catégorie de 16 à 20 ans (62,96 p. cent) et celle de 20 à 25 ans (61,62 p. cent).

A 25 ans, les proportions baissent et se maintiennent autour de 57,36 p. cent jusqu'à 50 ans, époque à laquelle une nouvelle et notable diminution se produit. On ne compte alors dans les tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70 que 50,76 p. cent des condamnés.

Le maximum de tailles petites (30,76 p. cent) s'observe chez les prisonniers de 50 ans et au-dessus. Ce chiffre dépasse de 6 à 9 p. cent les autres catégories d'âge.

Dans les hautes tailles, ce sont les proportions de 25 à 30 ans qui sont les plus fortes (22,15 p. cent). On note les minima entre 16 et 20 ans (13,88 p. cent) et de 20 à 25 ans (13,95 p. cent). Passé 30 ans, les chiffres deviennent intermédiaires avec prédominance légère chez les individus de 50 ans et au-dessus (18,46 p. cent).

En résumé, maximum de tailles petites après l'âge mûr, maximum de tailles moyennes entre 16 et 25 ans, maximum de tailles grandes entre 25 et 30 ans, seule catégorie où les grandes (22,15 p. 100) l'emportent sur les petites (21,55 p. cent).

— [Sous le rapport des crimes et délits, de la nationalité, de l'état civil, du degré d'instruction, de la profession, de la population, du nombre de condamnations, les tailles moyenne, petite et grande, se présentent de la façon suivante :

	Au-dessous de 1 m. 60	1 m. 60 à 1 m. 70	1 m. 70 et au-dessus	TOTAUX
<b>Crimes et délits.</b>	%	%	%	
Vol simple, etc. . . . .	24,93	55,40	19,66	99,99
Vol qualifié, etc. . . . .	20,28	63,04	16,66	99,98
<i>Ensemble</i> . . . . .	23,64	57,51	18,83	99,98
Vol, vagabondage, mendicité. .	35,00	65,00	»	100
Vagabondage, outrages aux magistrats . . . . .	28,57	64,28	7,14	99,99
<i>Ensemble</i> . . . . .	31,25	64,58	4,16	99,99
Violences, coups, rébellion. .	28,88	54,44	16,66	99,98
Coups et blessures (mort) . .	23,52	58,82	17,64	99,98
<i>Ensemble</i> . . . . .	28,03	55,14	16,82	99,99

	Au-dessous de 1 m. 60	1 m. 60 à 1 m. 70	1 m. 70 et au-dessus	TOTAUX
Menaces de mort, suppression d'enfant, tentative d'empoisonnement, d'homicide, d'assassinat, assassinat. . . . .	%	%	%	%
»	»	66,66	33,33	99,99
Meurtre, etc. . . . .	5,55	80,55	13,88	99,98
Attentats à la pudeur, viol, etc.	32,83	59,70	7,46	99,99
Escroqueries, abus de confiance, faux, etc. . . . .	14,66	61,63	24,00	99,99
Fausse monnaie (fabrication, émission) . . . . .	33,33	33,33	33,33	99,99
Incendie . . . . .	60,00	»	40,00	100
Fabrication d'engins explosifs.	»	100	»	100
<i>Et en groupant :</i>				
Vols, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats, fausse monnaie, incendie, explosifs . . . . .	24,77	57,16	18,05	99,98
Escroqueries, etc. . . . .	14,66	61,33	24,00	99,99
Attentats-vie . . . . .	21,05	61,84	17,10	99,99
Attentats-mœurs . . . . .	32,83	59,70	7,46	99,99
<i>Soit :</i>				
Crimes-propriétés . . . . .	23,59	57,65	18,75	99,99
Crimes-personnes . . . . .	24,65	61,18	14,15	99,98
<b>Nationalité.</b>				
Français. { Continent . . . . .	24,58	57,61	17,79	99,98
{ Corse . . . . .	23,36	61,68	14,95	99,99
Italiens . . . . .	22,30	60,00	17,69	99,99
Espagnols . . . . .	30,43	47,82	21,73	99,98
Arabes . . . . .	15,38	61,53	23,07	99,98
Divers . . . . .	19,51	63,41	17,07	99,99
<i>Soit :</i>				
Français . . . . .	24,38	58,28	17,33	99,99
Etrangers . . . . .	22,22	59,42	18,35	99,99
<b>État-civil.</b>				
Célibataires . . . . .	25,03	57,25	17,70	99,98
Mariés . . . . .	18,51	64,19	17,28	99,98
Veufs . . . . .	31,42	54,28	14,28	99,98
Divorcés . . . . .	»	71,42	28,57	99,98
Mariés, veufs, divorcés (Ensemble). . . . .	20,09	62,74	17,15	99,98

	Au-dessous de 1 m. 60	1 m. 60 à 1 m. 70	1 m. 70 et au-dessus	TOTAUX
Degré d'instruction.	%	%	%	%
Illettrés . . . . .	27,77	54,76	17,46	99,99
Sachant lire . . . . .	34,14	58,53	7,31	99,98
Sachant lire et écrire. . . . .	21,59	61,17	17,23	99,99
<i>Ensemble</i> . . . . .	24,04	59,78	16,16	99,98
Sachant lire, écrire et calculer.	24,73	49,46	25,80	99,99
Instruction primaire . . . . .	18,51	51,85	29,62	99,98
Instruction supérieure à l'instruction primaire . . . . .	»	100	»	100
<i>Ensemble</i> . . . . .	22,76	51,21	26,01	99,98
<b>Profession.</b>				
Propriétaires, rentiers . . . . .	9,09	54,54	36,36	99,99
Employés de banque et de commerce . . . . .	24,24	54,54	21,21	99,99
Commerçants, fabricants . . . . .	28,12	53,12	18,75	99,99
Professions alimentaires. . . . .	24,61	60	15,38	99,99
Ouvriers d'ateliers et de fabriques . . . . .	28,47	59,60	11,92	99,99
Industrie du bâtiment et du mobilier . . . . .	19,56	66,30	14,13	99,99
Professions agricoles, journaliers, etc. . . . .	20,68	59,48	19,82	99,98
Nomades . . . . .	30,43	50,00	19,56	99,99
Sans profession . . . . .	33,33	50,00	16,66	99,99
<b>Population.</b>				
Urbains . . . . .	24,89	58,23	16,87	99,99
Ruraux . . . . .	22,52	58,98	18,49	99,99
<b>Nombre de condamnations.</b>				
Sans antécédents judiciaires . . . . .	23,41	59,12	17,46	99,99
Condamnés 1 fois . . . . .	23,08	65,03	11,88	99,99
— 2 — . . . . .	28,94	58,77	12,28	99,99
— 3 — . . . . .	20,73	59,75	19,51	99,99
— 4 — . . . . .	23,18	47,82	28,98	99,98
— 5 — . . . . .	17,30	61,53	21,15	99,98
— 6 à 10 fois . . . . .	24,21	54,73	21,05	99,99
— 10 à 20 fois . . . . .	28,57	57,14	14,28	99,99
— 20 fois et plus . . . . .	30,00	40,00	30,00	100
Soit : Récidivistes. . . . .	24,05	58,31	17,62	99,98

*Crimes et délits*<sup>1</sup>. — Dans les petites tailles, les incendiaires arrivent bons premiers (60 p. cent), puis on rencontre les mendiants (35 p. cent), les faux monnayeurs (33,33 p. cent), les condamnés pour attentats à la pudeur (32,83 p. cent), pour violences (28,88 p. cent), pour outrages aux magistrats (28,57 p. cent), pour vol simple (24,93 p. cent), pour coups et blessures (23,52 p. cent), pour vol qualifié (20,28 p. cent). Au dernier rang prennent place les escrocs (14,66 p. cent), les meurtriers (5,55 p. cent).

Concernant les tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70, les meurtriers sont légion (80,55 p. cent); ils précèdent les assassins (66,66 p. cent), les vagabonds, mendiants (64,58 p. cent), les voleurs avec effraction (63,04 p. cent), les escrocs (61,33 p. cent), les détenus pour attentats à la pudeur (59,70 p. cent), pour coups et blessures (58,82 p. cent).

Les moins nombreux sont les voleurs ordinaires (55,40 p. cent), les violents, (54,44 p. cent), les faux monnayeurs (33,33 p. cent).

On observe le maximum de grandes tailles chez les incendiaires (40 p. cent), les assassins (33,33 p. cent), les faux monnayeurs (33,33 p. cent), les escrocs (24 p. cent), les voleurs ordinaires (19,66 p. cent); le minimum, chez les meurtriers (13,88 p. cent), les criminels contre les mœurs (7,46 p. cent), les vagabonds (7,14 p. cent).

Voleurs avec effraction et condamnés pour violences, coups et blessures, présentent des proportions intermédiaires (16,66 et 16,82 p. cent).

En groupant les crimes et délits, que voit-on?

Les chiffres les plus élevés, au point de vue des tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70, figurent chez les prisonniers pour attentats-vie (61,84 p. cent) et pour escroqueries (61,33 p. cent). Les voleurs cèdent le pas (57,16 p. cent) aux criminels contre les mœurs (59,70 p. cent).

Seuls, les escrocs comptent plus de grandes tailles (24 p. cent), que de petites (14,66 p. cent).

<sup>1</sup> *Les Criminels*, t. I, p. 12, 32, 64, 81, 99, 213, 215, 236, 251, 264, 273, 277, 311; t. II, p. 16, 19, 20, 23, 24.

Les condamnés pour attentats à la pudeur ont une supériorité marquée dans les petites tailles (32,83 p. cent); par contre, leur infériorité est notoire dans les grandes (7,46 p. cent).

Il existe plus de tailles au-dessous de 1 m. 60, chez les voleurs, etc. (24,77 p. cent), que parmi les individus coupables de coups et blessures, meurtre, etc. (21,05 p. cent). Même remarque pour les tailles de 1 m. 70 et au-dessus : les voleurs gardent la préséance (18,05 contre 17,10 p. cent).

Bref, chez les criminels contre les personnes, les chiffres sont plus élevés, pour les tailles moyennes (61,18 p. cent) et petites (24,65 p. cent), que chez les criminels contre les propriétés (57,65 et 23,59 p. cent).

C'est l'inverse dans les tailles grandes.

*Nationalité*<sup>1</sup>. — Toutes proportions gardées, et au point de vue des tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70, les Français du Continent (57,61 p. cent) viennent après les Italiens (60 p. cent), les Arabes (61,53 p. cent), les Corses (61,68 p. cent), les individus de nationalités diverses (63,41 p. cent).

On compte peu d'Espagnols (47,82 p. cent).

Ceux-ci ont la priorité dans les petites tailles (30,43 p. cent); ils sont suivis par les Français (Continent : 24,58 p. cent; Corse : 23,36 p. cent), les Italiens (22,30 p. cent), les étrangers divers (19,51 p. cent), les Arabes (15,38 p. cent).

Aux Arabes et aux Espagnols appartient la première place comme grandes tailles (23,07 et 21,73 p. cent). Français (17,79 p. cent), Italiens (17,69 p. cent) et individus divers (17,07 p. cent), vont presque de front.

Le minimum est pour les Corses (14,95 p. cent).

Notons que les Espagnols fournissent, dans les tailles moyennes, une proportion inférieure à celle des grandes et petites réunies, et que, partout, sauf chez les Arabes, les tailles grandes sont en nombre inférieur aux petites.

En somme, plus de petites tailles pour nos nationaux (24,38 p. cent), que pour les Étrangers (22,22 p. cent), et un peu moins de moyennes (58,28 p. cent contre 59,42 p. cent) et de grandes (17,33 contre 18,35 p. cent).

<sup>1</sup> *Les Criminels*, t. I, p. 1 et 2; t. II, p. 24, 25, 26, 27, 28, 29.

Cela dit, ouvrons l'Atlas de géographie moderne de Schrader, etc., et répartissons les Français<sup>1</sup>, par régions :

	Au-dessous de 1 m. 60	1 m. 60 à 1 m. 70	1 m. 70 et au-dessus	TOTAUX
	%	%	%	
Nord-Ouest . . . . .	29,62	62,96	7,40	99,98
Nord-Est . . . . .	20,00	60,00	20,00	100
Sud-Ouest . . . . .	22,22	57,26	20,51	99,99
Ensemble . . . . .	23,27	58,49	18,20	99,96
Sud-Est . . . . .	25,13	57,32	17,53	99,98

D'où, pour le Nord-Ouest, nombre de tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70 (62,96 p. cent) et au-dessous de 1 m. 60 (29,62 p. cent), et très peu de 1 m. 70 et au-dessus (7,40 p. cent).

Le maximum de grandes tailles est inscrit au Sud-Ouest (20,51 p. cent) et au Nord-Est (20 p. cent), régions qui donnent le minimum de petites (22,22 et 20 p. cent).

Le Nord-Est l'emporte sur le Sud-Ouest, quand on envisage les tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70 (60 contre 57,26 p. cent).

Concernant les tailles au-dessous de 1 m. 60 et à partir de 1 m. 70 et au-dessus, on lit le contraire.

Présentent le moins de tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70, le Sud-Ouest (57,26 p. cent) et le Sud-Est (57,32 p. cent).

Dans les tailles au-dessous de 1 m. 60, le Sud-Est occupe une position intermédiaire (25,13 p. cent) au Nord-Ouest (29,62 p. cent) et aux Sud-Ouest (22,22 p. cent) et Nord-Est (20 p. cent).

C'est pareil pour les grandes tailles. Toutefois, la proportion

<sup>1</sup> D'après les cartes de Broca sur la taille dans la France entière, « deux zones distinctes se dessinent, séparées par une ligne oblique ou à concavité inférieure, allant du département de l'Ain à la baie de Saint-Malo; au nord et à l'est sont les hautes tailles, au sud et à l'ouest les petites tailles; la première, habitée par les anciens Kymris, les Burgundes et les Normands; la seconde, par les anciens Celtes. Ça et là, cependant, dans cette dernière, se voient quelques enclaves de hautes tailles: ainsi, aux environs de Toulouse, où les Volkes-Tectosages de la race des Kymris firent une trouée et s'installèrent, et le long du Rhône et de la Méditerranée, sur le trajet des voies romaines, où s'échangeait un courant entre les Gaulois du nord et les Gaulois-Cisalpins ». Topinard, *l'Anthropologie*, p. 332.

Sud-Est (17,53 p. cent) est très supérieure à celle du Nord-Ouest (7,40 p. cent).

Au demeurant, plus de tailles petites et moins de tailles moyennes et grandes, pour le Sud-Est, que pour l'ensemble des trois autres régions.

Du Sud-Est provient, en majeure partie, la population de la maison centrale de Nîmes. Il nous reste à étudier, par départements, les individus qui en sont originaires :

	Au-dessous de 1 m. 60	1 m. 60 à 1 m. 70	1 m. 70 et au-dessus	TOTAUX
	%	%	%	
Ardèche . . . . .	30,00	55,00	15,00	100
Alpes-Maritimes . . . . .	15,15	60,60	24,24	99,99
Bouches-du-Rhône. . . . .	19,38	55,10	25,51	99,99
Gard . . . . .	25,80	67,74	6,45	99,99
Hérault . . . . .	10,00	60,00	30,00	100
Loire . . . . .	35,00	55,00	10,00	100
Haute-Loire . . . . .	33,33	55,55	11,11	99,99
Puy-de-Dôme . . . . .	47,36	42,10	10,52	99,98
Var . . . . .	26,92	61,53	11,53	99,98
Vaucluse . . . . .	14,81	66,66	18,51	99,98
Autres départements . . . . .	32,78	54,09	13,11	99,98
<i>Soit :</i>				
Littoral de la Méditerranée (Hérault, Gard, Bouches-du- Rhône, Var, Alpes-Maritimes)	19,71	59,13	21,15	99,99
Autres départements (Sud-Est).	31,60	55,17	13,21	99,98

Le Gard et le Vaucluse sont les départements où l'on rencontre le plus de tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70 (67,74 et 66,66 p. cent).

Dans le Gard, les petites tailles donnent une proportion (25,80 p. cent) à peine supérieure à celle de la région Sud-Est (25,13 p. cent); les grandes tailles, une proportion très inférieure (6,45 au lieu de 17,53 p. cent).

Le Vaucluse se distingue du Gard par un nombre moindre de petites tailles (14,81 p. cent) et plus de grandes tailles (18,51 p. cent).

A l'Hérault échoit le maximum de grandes tailles (30 p. cent). Ce département présente le minimum de petites (10 p. cent).

Dans les Bouches-du-Rhône, les tailles moyennes sont en nombre inférieur (55,10 p. cent). Même constatation pour l'Ardèche (55 p. cent), la Loire (55 p. cent), la Haute-Loire (55,55 p. cent) et, surtout, pour le Puy-de-Dôme (42,10 p. cent), département qui occupe le premier rang par les tailles petites (47,36 p. cent).

Après l'Hérault viennent, dans les grandes tailles, les Bouches-du-Rhône (25,51 p. cent) et les Alpes-Maritimes (24,24 p. cent).

Nice et ses environs fournissent, comme tailles moyennes, une proportion (60,60 p. cent) intermédiaire à celle de l'Hérault (60 p. cent) et du Var (61,53 p. cent).

Dans les petites tailles, les Alpes-Maritimes (15,15 p. cent), s'inclinent devant les Bouches-du-Rhône (19,38 p. cent), le Gard (25,80 p. cent), le Var (26,92 p. cent), l'Ardèche (30 p. cent), la Haute-Loire (33,33 p. cent), la Loire (35 p. cent), etc.

Le minimum de grandes tailles est pour le Gard (6,45 p. cent). L'Hérault, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Vaucluse mis à part, tous les autres départements de la région Sud-Est (Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Var, Ardèche, etc.), ont une proportion qui varie entre 10 et 15 p. cent.

En comparant les départements du littoral à l'ensemble des autres départements de la région Sud-Est, on note moins de tailles petites et plus de moyennes et de grandes, sur les bords de la Méditerranée, qu'ailleurs.

*Etat civil.* — Aucune taille au-dessous de 1 m. 60 chez les divorcés.

Ceux-ci — peu nombreux, il est vrai — offrent le maximum de tailles moyennes (71,42 p. cent) et de grandes tailles (28,57 p. cent).

A signaler, pour les veufs, le minimum de tailles moyennes (54,28 p. cent) et de grandes tailles (14,28 p. cent), et la plus forte proportion de petites (31,42 p. cent).

Entre les célibataires et les mariés, on trouve des chiffres identiques comme grandes tailles (17,70 et 17,28 p. cent). Les tailles moyennes l'emportent chez les mariés (64,19 contre 57,25

p. cent); les petites, chez les célibataires (25,03 contre 1,851 p. cent).

Mariés, veufs et divorcés, réunis en une seule catégorie, donnent moins de petites tailles (20,09 p. cent) et plus de tailles moyennes (62,74 p. cent) que les célibataires. Il y a une diminution insignifiante dans le nombre de grandes tailles (17,15 p. cent).

*Degré d'instruction.* — Le maximum de tailles petites figure chez les prisonniers qui savent lire (34,14 p. cent), et chez les illettrés (27,77 p. cent). On relève un chiffre inférieur (18,51 p. cent) pour les individus ayant reçu l'instruction primaire.

Cette catégorie de condamnés renferme le plus de grandes tailles (29,62 p. cent), par rapport aux détenus sachant lire (7,31 p. cent), écrire (17,23 p. cent) et aux illettrés (17,46 p. cent). Elle précède aussi celle des sachant lire, écrire et calculer (25,80 p. cent).

La plus faible proportion de tailles moyennes est à l'actif des individus qui savent calculer (49,46 p. cent). Chez eux, les tailles petites (24,73 p. cent) et les tailles grandes (25,80 p. cent) se font presque équilibre.

La plus forte proportion appartient aux prisonniers sachant lire et écrire (61,17 p. cent).

Ces divers degrés d'instruction étant ramenés à deux : d'une part, les illettrés, les sachant lire et les sachant lire et écrire ; d'autre part, les sachant lire, écrire et calculer, etc., etc., on rencontre un chiffre de tailles grandes très inférieur chez les individus du premier degré (16,16 p. cent contre 26,01 p. cent), et des proportions supérieures dans les petites tailles (24,04 contre 22,76 p. cent) et surtout dans les tailles moyennes (59,78 contre 51,21 p. cent).

*Profession*<sup>1</sup>. — Chez les propriétaires et rentiers s'inscrivent le minimum de tailles petites (9,09 p. cent) et le maximum de grandes (36,36 p. cent).

Partout, même pour les professions agricoles où petites (20,68 p. cent) et grandes (19,82 p. cent) arrivent comme de front, les tailles petites l'emportent sur les tailles grandes (de

<sup>1</sup> *Les Criminels*, t. I, p. 4 et 5.

3,03 p. cent chez les employés de banque, de 9,23 p. cent chez les boulangers, cuisiniers, pâtisseries, etc., de 9,37 p. cent chez les commerçants, fabricants, de 10,87 p. cent chez les nomades, de 16,55 p. cent chez les ouvriers d'ateliers et de fabriques, et de 16,67 p. cent chez les sans profession).

Nomades et sans profession présentent la proportion minima dans les tailles moyennes (50 p. cent).

La maxima s'observe chez les ouvriers du bâtiment et du mobilier (66,30 p. cent), après lesquels se rangent les boulangers, cuisiniers, etc. (60 p. cent), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (59,60 p. cent) et les cultivateurs, domestiques (59,48 p. cent).

Dans les tailles moyennes, les propriétaires et les employés de banque, etc. tombent à 54,54 p. cent; les commerçants à 53,13 p. cent.

*Population.* — Il existe un apport presque identique, concernant les tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70, entre les urbains (58,23 p. cent) et les ruraux (58,98 p. cent).

Au point de vue des petites tailles, la priorité appartient aux urbains (24,89 contre 22,52 p. cent).

Chez les ruraux, on enregistre une proportion plus élevée de tailles grandes (18,49 contre 16,87 p. cent).

*Nombre de condamnations.* — Les délinquants primaires et les récidivistes ne se distinguent par aucune différence dans les grandes tailles (17,46 et 17,62 p. cent).

On note, pour les premiers, un peu plus de tailles moyennes (59,12 au lieu de 58,31 p. cent) et moins de tailles petites (23,41 contre 24,05 p. cent).

Nous allons opposer, dans chaque catégorie de tailles, aux proportions obtenues pour la population totale, les chiffres concernant les crimes et délits, la nationalité, l'état civil, le degré d'instruction, la profession, la population, le nombre de condamnations :

	Au-dessous de 1 m. 60	1 m. 60 à 1 m. 70	1 m. 70 et au-dessus
	%	%	%
<i>Ensemble des condamnés</i> . . . . .	23,86	58,55	17,57
<b>Crimes et Délits.</b>			
Vol simple, etc. . . . .	+ 1,07	- 3,15	+ 2,09
Vol qualifié, etc. . . . .	- 3,58	+ 4,49	- 0,91
<i>Ensemble</i> . . . . .	- 0,22	- 1,04	+ 1,26
Vol, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats . . . . .	+ 7,39	+ 6,03	- 13,41
Violences, rébellion, coups (mort)	+ 4,17	- 3,41	- 0,75
Menaces de mort, suppression d'enfant, tentative d'empoisonnement, d'assassinat, assassinat . . . . .	. . . . .	+ 8,11	+ 15,76
Meurtre, etc. . . . .	- 18,31	+ 22,00	- 3,69
Attentats à la pudeur, viol, etc. . . . .	+ 8,97	+ 1,15	- 10,11
Escroqueries, etc. . . . .	- 9,20	+ 2,78	+ 6,43
Fausse monnaie . . . . .	+ 9,47	- 25,22	+ 15,76
Incendie. . . . .	+ 36,14	. . . . .	+ 22,43
Fabrication d'engins explosifs . . . . .	. . . . .	1 individu	. . . . .
<i>Et en groupant :</i>			
Vols, vagabondage, fausse monnaie, incendie, explosifs . . . . .	+ 0,91	- 1,39	+ 0,48
Escroqueries, etc. . . . .	- 9,20	+ 2,78	+ 6,43
Attentats-vie . . . . .	- 2,81	+ 3,29	- 0,47
Attentats-mœurs . . . . .	+ 8,97	+ 1,15	- 10,11
<i>Soit :</i>			
Crimes-propriétés . . . . .	- 0,27	- 0,90	+ 1,18
Crimes-personnes . . . . .	+ 0,79	+ 2,63	- 3,42
<b>Nationalité.</b>			
Français. { Continent . . . . .	+ 0,72	- 0,94	+ 0,22
{ Corse . . . . .	- 0,50	+ 3,13	- 2,62
<i>Ensemble</i> . . . . .	+ 0,52	- 0,27	- 0,24
Italiens . . . . .	- 1,56	+ 1,45	+ 0,12
Espagnols . . . . .	+ 6,57	- 10,73	+ 4,16
Arabes . . . . .	- 8,48	+ 2,98	+ 5,50
Divers . . . . .	- 4,35	+ 4,86	- 0,50
<i>Ensemble</i> . . . . .	- 1,64	+ 0,87	+ 0,78

	Au-dessous de 1 m. 60	1 m. 60 à 1 m. 70	1 m. 70 et au-dessus
	%	%	%
<i>Ensemble des condamnés . . .</i>	23,86	58,55	17,57
<b>Etat-civil.</b>			
Célibataires . . . . .	+ 1,17	- 1,30	+ 0,13
Mariés . . . . .	- 5,35	+ 5,64	- 0,29
Veufs. . . . .	+ 7,56	- 4,27	- 3,29
Divorcés. . . . .	. . . . .	+12,87	+11,00
Mariés, veufs, divorcés (Ensemble) . . . . .	- 3,77	+ 4,19	- 0,42
<b>Degré d'instruction.</b>			
Illettrés . . . . .	+ 3,91	- 3,79	- 0,11
Sachant lire . . . . .	+10,28	- 0,02	-10,26
Sachant lire et écrire . . . . .	- 2,27	+ 2,62	- 0,34
<i>Ensemble . . . . .</i>	+ 0,18	+ 1,23	- 1,41
Sachant lire, écrire et calculer . . . . .	+ 0,87	- 9,09	+ 8,23
Instruction primaire . . . . .	- 5,35	- 6,70	+12,05
Instruction supérieure . . . . .	. . . . .	3 individus	. . . . .
<i>Ensemble . . . . .</i>	- 1,10	- 7,34	+ 8,44
<b>Profession.</b>			
Propriétaires, rentiers . . . . .	-14,77	- 4,01	+18,79
Employés de banque, etc. . . . .	+ 0,38	- 4,01	+ 3,64
Commerçants, etc. . . . .	+ 4,26	- 5,43	+ 1,18
Professions alimentaires . . . . .	+ 0,75	+ 1,45	- 2,19
Ouvriers d'ateliers et de fabriques . . . . .	+ 4,61	+ 1,05	- 5,65
Industrie du bâtiment et du mobilier . . . . .	- 4,30	+ 7,75	- 3,44
Professions agricoles . . . . .	- 3,18	+ 0,93	+ 2,25
Nomades . . . . .	+ 6,57	- 8,55	+ 1,99
Sans profession . . . . .	+ 9,47	- 8,55	- 0,91
<b>Population.</b>			
Urbains . . . . .	+ 1,03	- 0,32	- 0,70
Ruraux . . . . .	- 1,34	+ 0,43	+ 0,92
<b>Nombre de condamnations.</b>			
Sans antécédents judiciaires . . . . .	- 0,45	+ 0,57	- 0,11
Récidivistes . . . . .	+ 0,19	- 0,24	+ 0,05

*Crimes et délits.* — On relève, comparativement à la moyenne générale, un nombre de tailles de 1 m. 60 à 1 m. 70, supérieur chez les voleurs avec effraction (+ 4,49 p. cent), les meurtriers (+ 22 p. cent), les vagabonds, mendiants (+ 6,03 p. cent), les condamnés pour attentats à la pudeur (+ 1,15 p. cent), les assassins, etc. (+ 8,11 p. cent), les escrocs (+ 2,78 p. cent).

L'augmentation se fait pour les voleurs avec effraction et les meurtriers, aux dépens des tailles petites (— 3,58 et — 18,31 p. cent) et des grandes (— 0,91 et — 3,69 p. cent).

Dans le monde des vagabonds, etc., et pour les criminels contre les mœurs, on compte non seulement plus de tailles moyennes, mais aussi plus de tailles petites (+ 7,39 et + 8,97 p. cent), par suite moins de grandes (— 13,41 et — 10,11 p. cent).

Chez les assassins, etc., où les tailles petites font défaut, et chez les escrocs où le nombre de celles-ci baisse (— 9,20 p. cent), les tailles grandes se chiffrent par + 15,76 et par + 6,43 p. cent.

Tout au contraire, il y a diminution, dans le nombre des tailles moyennes, chez les voleurs ordinaires (— 3,15 p. cent), les faux monnayeurs (— 25,22 p. cent), les détenus pour violences (— 3,41 p. cent), avec augmentation : des tailles grandes et petites, pour les voleurs ordinaires (+ 2,09 et + 1,07 p. cent) et les faux monnayeurs (+ 15,76 et + 9,47 p. cent); des tailles petites, pour les violents (+ 4,17 p. cent), catégorie d'individus qui présente — 0,75 p. cent de grandes.

Aucun sujet de taille moyenne chez les incendiaires.

Les voleurs de tout acabit, vagabonds, faux monnayeurs, etc., accusent une diminution des tailles moyennes (— 1,39 p. cent) et une augmentation des grandes (+ 0,48 p. cent) et des petites (+ 0,91 p. cent).

Dans les trois autres catégories de crimes, les tailles moyennes l'emportent (escroqueries : + 2,78 p. cent, attentats-vie : + 3,29 p. cent, attentats-mœurs : + 1,15 p. cent), avec les tailles grandes chez les escrocs (+ 6,43 p. cent), avec les tailles petites chez les condamnés pour attentats à la pudeur (+ 8,97 p. cent). Les batailleurs, assassins, meurtriers, présentent un chiffre inférieur de tailles grandes (— 0,47 p. cent) et surtout de petites (— 2,81 p. cent).

Soit, par rapport à l'ensemble de la population, plus de tailles

grandes (+ 1,18 p. cent) et moins de petites (— 0,27 p. cent) et de moyennes (— 0,90 p. cent) parmi les criminels contre les propriétés; moins de tailles grandes (— 3,42 p. cent) et plus de petites (+ 0,79 p. cent) et de moyennes (+ 2,63 p. cent), dans le monde des criminels contre les personnes.

*Nationalité.* — Peu ou pas de différences entre nos nationaux et le bloc des condamnés. Les Français, en général, comprennent quelques tailles petites de plus (+ 0,52 p. cent) et un peu moins de moyennes (— 0,27 p. cent) et de grandes (— 0,24 p. cent).

En Corse, les tailles moyennes sont en nombre (+ 3,13 p. cent); il y a moins de tailles petites (— 0,50 p. cent) et de grandes (— 2,62 p. cent).

Sur le Continent, on constate une diminution légère dans les tailles moyennes (— 0,94 p. cent) au profit des tailles grandes (+ 0,22 p. cent) et petites (+ 0,72 p. cent).

Chez les Italiens et les Arabes, les tailles moyennes et grandes prédominent (Italiens : + 1,45 et + 0,12 p. cent; Arabes : + 2,98 et + 5,50 p. cent), aux dépens des petites.

On compte, parmi les étrangers divers, plus de tailles moyennes (+ 4,86 p. cent) et moins de grandes (— 0,50 p. cent) et de petites (— 4,35 p. cent).

Pour les Espagnols, — 10,73 p. cent de tailles moyennes, + 6,57 p. cent de petites et + 4,16 p. cent de grandes.

Et, au point de vue de l'ensemble des étrangers, plus de moyennes (+ 0,87 p. cent), de grandes (+ 0,78 p. cent) et moins de petites (— 1,64 p. cent).

Le tableau ci-dessous concerne les diverses régions de la France :

	Au-dessous de 1 m. 60	1 m. 60 à 1 m. 70	1 m. 70 et au-dessus
	%	%	%
<i>Français (Continent)</i> . . . . .	24,58	57,61	17,79
Nord-Ouest . . . . .	+ 5,04	+ 5,35	— 10,39
Nord-Est . . . . .	— 4,58	+ 2,39	+ 2,21
Sud-Ouest . . . . .	— 2,36	— 0,35	+ 2,72
<i>Ensemble</i> . . . . .	— 1,31	+ 0,88	+ 0,41
Sud-Est . . . . .	+ 0,55	— 0,29	— 0,26

La région Nord-Ouest fournit + 5,04 p. cent de petites tailles, + 5,35 p. cent de tailles moyennes et — 10,39 p. cent de tailles grandes.

Dans le Nord-Est, les tailles petites sont en nombre inférieur (— 4,58 p. cent) ; il en résulte une augmentation pour les tailles moyennes (+ 2,39 p. cent) et grandes (+ 2,21 p. cent).

Chez les individus originaires du Sud-Ouest, on enregistre moins de tailles petites (— 2,36 p. cent) et moyennes (— 0,35 p. cent) et plus de grandes (+ 2,72 p. cent).

Notons, comme ensemble, pour ces trois régions, une augmentation minime de tailles moyennes (+ 0,88 p. cent) et grandes (+ 0,41 p. cent) ; partant, moins de petites (— 1,31 p. cent).

A l'inverse, dans la population du Sud-Est, il existe quelques tailles petites en plus (+ 0,55 p. cent) et quelques tailles moyennes et grandes en moins (— 0,29 et 0,26 p. cent).

Examinée, par départements, la région Sud-Est donne :

	Au-dessous de 1 m. 60	1 m. 60 à 1 m. 70	1 m. 70 et au-dessus
	%	%	%
<i>Français (Continent)</i> . . . . .	24,58	57,61	17,79
Ardèche . . . . .	+ 5,42	— 2,61	— 2,79
Alpes-Maritimes . . . . .	— 9,43	+ 2,99	+ 6,45
Bouches-du-Rhône. . . . .	— 5,20	— 2,51	+ 7,72
Gard . . . . .	+ 1,22	+ 10,13	— 11,34
Hérault . . . . .	— 14,58	+ 2,39	+ 12,21
Loire . . . . .	+ 10,42	— 2,61	— 7,79
Haute-Loire. . . . .	+ 8,75	— 2,06	— 6,68
Puy-de-Dôme . . . . .	+ 22,78	— 15,51	— 7,27
Var . . . . .	+ 2,34	+ 3,92	— 6,26
Vaucluse . . . . .	— 9,77	+ 9,05	+ 0,72
Autres départements . . . . .	+ 8,20	— 3,52	— 4,68
<i>Soit :</i>			
Littoral de la Méditerranée . . . . .	— 4,87	+ 1,52	+ 3,36
Autres départements (Sud-Est) . . . . .	+ 7,02	— 2,44	— 4,58

Il y a un nombre plus élevé de tailles moyennes et grandes, dans les Alpes-Maritimes (+ 2,99 et + 6,45 p. cent), l'Hérault

(+ 2,39 et + 12,21 p. cent), le Vaucluse (+ 9,05 et + 0,72 p. cent); de tailles moyennes et petites, dans le Gard (+ 10,13 et + 1,22 p. cent), le Var (+ 3,92 et + 2,34 p. cent); de tailles petites, dans l'Ardèche (+ 5,42 p. cent), la Loire (+ 10,42 p. cent), la Haute-Loire (+ 8,75 p. cent), le Puy-de-Dôme (+ 22,78 p. cent) et les autres départements de la région Sud-Est (+ 8,20 p. cent), augmentation qui se fait aux dépens surtout des tailles grandes, sauf dans le Puy-de-Dôme où les moyennes perdent 15,51 p. cent.

Les Bouches-du-Rhône présentent une diminution des tailles petites (— 5,20 p. cent) et moyennes (— 2,51 p. cent), et une forte proportion de grandes (+ 7,72 p. cent).

Groupés ensemble, l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes renferment moins de tailles petites (— 4,87 p. cent) et plus de moyennes (+ 1,52 p. cent) et de grandes (+ 3,36 p. cent); dans les autres départements de la région Sud-Est, on trouve une diminution des grandes (— 4,58 p. cent) et des moyennes (— 2,44 p. cent) avec augmentation des petites (+ 7,02 p. cent).

*Etat civil.* — Les célibataires atteignent des proportions légèrement supérieures à celles concernant la population totale de l'établissement, dans les tailles petites (+ 1,17 p. cent) et grandes (+ 0,13 p. cent). Donc, moins de tailles moyennes (— 1,30 p. cent).

Chez les mariés, l'augmentation se produit dans les moyennes (+ 5,64 p. cent) et ce sont surtout les petites qui diminuent (— 5,35 p. cent).

Parmi les veufs, les petites sont nombreuses (+ 7,56 p. cent) et il y a infériorité dans les moyennes (— 4,27 p. cent) et dans les grandes (— 3,29 p. cent).

Tous les divorcés sont de taille moyenne (+ 12,87 p. cent) ou grande (+ 11 p. cent).

Bref, pour les mariés, veufs et divorcés, moins de tailles petites (— 3,77 p. cent) et de grandes (— 0,42 p. cent) et plus de moyennes (+ 4,19 p. cent).

*Degré d'instruction.* — Dans la catégorie des individus ne possédant que peu ou pas d'instruction, les petites tailles et les moyennes dépassent les proportions générales d'ensemble (+ 0,18 et + 1,23 p. cent). On voit le contraire, pour les gens instruits,

soit : + 8,44 p. cent de grandes tailles prélevées surtout sur les moyennes (— 7,34 p. cent).

*Profession.* — Chez les propriétaires, rentiers, figurent + 18,79 p. cent de tailles grandes, — 14,77 p. cent de petites et — 4,01 p. cent de moyennes.

De même, chez les sans profession, le nombre des tailles petites augmente (+ 9,47 p. cent), tandis que les grandes et surtout les moyennes diminuent.

Employés de banque, commerçants et nomades attirent l'attention par des chiffres inférieurs dans les tailles moyennes (— 4,01, — 5,43 et — 8,55 p. cent) et supérieurs dans les tailles petites (+ 0,38, + 4,26 et + 6,57 p. cent) et grandes (+ 3,64, + 1,18 et + 1,99 p. cent).

Pour les professions alimentaires et les ouvriers d'ateliers et de fabriques, notons une augmentation des tailles petites (+ 0,75 et + 4,61 p. cent) et moyennes (+ 1,45 et + 1,05 p. cent) et une diminution des grandes (— 2,19 et — 5,65 p. cent).

Chez les ouvriers du bâtiment et du mobilier, se trouvent + 7,75 p. cent de tailles moyennes et des proportions moindres pour les petites (— 4,30 p. cent) et les grandes (— 3,44 p. cent).

Dans le monde des agriculteurs, etc., l'augmentation des tailles moyennes est peu marquée (+ 0,93 p. cent), mais il y a + 2,25 p. cent de grandes, ce qui donne — 3,18 p. cent de petites.

*Population.* — A signaler, chez les urbains, plus de petites (+ 1,03 p. cent) que pour l'ensemble des condamnés. D'autre part, — 0,32 p. cent de moyennes et — 0,70 p. cent de grandes.

Chez les ruraux, les différences qu'on remarque pour les tailles moyennes (+ 0,43 p. cent) et les grandes (+ 0,92 p. cent) entraînent une diminution des petites égale à — 1,34 p. cent.

*Nombre de condamnations.* — Récidivistes et délinquants primaires oscillent autour des moyennes générales. Les premiers fournissent + 0,57 p. cent de tailles moyennes, à déduire sur les petites et les grandes ; les autres, — 0,24 p. cent de moyennes, + 0,19 p. cent de petites et + 0,05 p. cent de grandes.

— Voici, par catégories d'âge, et au point de vue des crimes et délits, de la nationalité, de l'état civil, du degré d'instruction, de la profession, de la population et du nombre de condamnations, la taille moyenne des prisonniers :

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus	Ensemble
<b>Crimes et Délits.</b>							
Vol simple, complicité, etc. . . . .	1,627	1,639	1,639	1,643	1,655	1,643	1,640
Vol qualifié, etc. . . . .	1,638	1,625	1,659	1,661	1,639	1,658	1,645
<i>Ensemble</i> . . . . .	1,632	1,634	1,645	1,647	1,653	1,646	1,642
Vol, vagabondage, mendicité. . . . .	1,606	1,624	1,654	1,578	1,640	1,571	1,612
Vagabondage, outrages aux ma- gistrats . . . . .	1,640	1,606	1,614	1,660	1,576	1,665	1,615
<i>Ensemble</i> . . . . .	1,615	1,613	1,631	1,626	1,589	1,602	1,614
Violences, coups, rébellion . . . . .	1,617	1,638	1,659	1,639	1,628	1,641	1,637
Coups et blessures (mort). . . . .	1,620	1,664	1,665	1,638	1,595	1,616	1,641
<i>Ensemble</i> . . . . .	1,617	1,644	1,659	1,639	1,625	1,629	1,637
Menaces de mort. . . . .	»	»	»	1,710	1,660	1,600	1,656
Suppression d'enfant . . . . .	»	»	»	»	1,665	»	1,665
Tentative d'empoisonnement. . . . .	»	»	»	»	1,600	»	1,600
Tentative d'homicide . . . . .	»	1,635	»	»	»	»	1,635
Assassinat . . . . .	»	1,732	»	»	»	»	1,732
Tentative d'assassinat . . . . .	»	1,670	»	»	»	1,720	1,695
<i>Ensemble</i> . . . . .	»	1,679	»	1,710	1,641	1,660	1,665
Meurtre . . . . .	1,662	»	1,671	1,656	1,622	1,713	1,666
Tentative de meurtre . . . . .	1,630	1,660	1,645	1,634	1,638	1,647	1,642
Complicité de meurtre. . . . .	1,670	»	»	»	»	»	1,670
<i>Ensemble</i> . . . . .	1,659	1,660	1,665	1,653	1,633	1,680	1,658
Attentats, outrages à la pudeur.	1,632	1,615	1,604	1,645	1,638	1,600	1,626
Viol . . . . .	»	1,650	»	»	»	»	1,650
Détournement de mineurs, enlè- vement . . . . .	»	1,515	»	»	1,555	»	1,528
Escroqueries, abus de confiance, faux, etc. . . . .	1,650	1,685	1,661	1,638	1,676	1,640	1,658
Fausse monnaie (fabrication, émission) . . . . .	1,700	1,633	»	1,668	1,720	1,560	1,657
Incendie. . . . .	»	»	»	»	1,584	1,676	1,639
Fabrication d'engins explosifs . . . . .	»	»	»	1,695	»	»	1,695
<i>Et en groupant :</i>							
Vols, vagabondage, mendicité, outrages aux magistrats, fausse monnaie, incendie, explosifs . . . . .	1,632	1,633	1,644	1,646	1,639	1,642	1,640
Escroqueries, abus de confiance, faux, etc. . . . .	1,650	1,685	1,661	1,638	1,676	1,640	1,658
Attentats-vie . . . . .	1,631	1,648	1,661	1,645	1,628	1,655	1,644
Attentats-mœurs. . . . .	1,632	1,594	1,604	1,645	1,634	1,600	1,622

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus	Ensemble
<i>Soit :</i>							
Crimes-propriétés . . . . .	1,633	1,634	1,645	1,645	1,652	1,641	1,642
Crimes-personnes . . . . .	1,631	1,637	1,655	1,645	1,631	1,626	1,637
<b>Nationalité.</b>							
Français. { Continent . . . . .	1,638	1,637	1,644	1,643	1,638	1,628	1,639
{ Corse . . . . .	1,612	1,622	1,642	1,658	1,645	1,664	1,640
Italiens . . . . .	1,633	1,633	1,653	1,641	1,656	1,628	1,643
Espagnols . . . . .	1,520	1,638	1,656	1,617	1,674	1,672	1,637
Arabes . . . . .	»	1,645	1,680	1,682	1,580	»	1,662
Divers . . . . .	1,710	1,632	1,649	1,649	1,654	1,614	1,647
<i>Soit :</i>							
Français. . . . .	1,632	1,635	1,644	1,646	1,640	1,635	1,639
Étrangers . . . . .	1,629	1,634	1,654	1,643	1,655	1,631	1,644
<b>État-civil.</b>							
Célibataires . . . . .	1,632	1,634	1,646	1,637	1,646	1,640	1,639
Mariés . . . . .	»	1,643	1,647	1,658	1,652	1,617	1,649
Veufs. . . . .	»	»	1,630	1,672	1,601	1,649	1,634
Divorcés. . . . .	»	»	1,722	1,660	1,660	»	1,668
Mariés, veufs, divorcés (ensem- ble) . . . . .	»	1,643	1,649	1,659	1,642	1,630	1,647
<b>Degré d'instruction.</b>							
Illettrés . . . . .	1,649	1,639	1,646	1,635	1,646	1,639	1,641
Sachant lire . . . . .	1,591	1,640	1,625	1,606	1,621	1,642	1,622
Sachant lire et écrire . . . . .	1,630	1,636	1,649	1,644	1,648	1,630	1,641
<i>Ensemble</i> . . . . .	1,628	1,636	1,647	1,642	1,637	1,637	1,639
Sachant lire, écrire, calculer. . . . .	1,663	1,612	1,640	1,650	1,676	1,629	1,646
Instruction primaire. . . . .	»	1,666	1,654	1,701	1,652	1,530	1,664
Instruction supérieure . . . . .	»	1,652	1,670	»	1,660	»	1,660
<i>Ensemble</i> . . . . .	1,663	1,623	1,644	1,666	1,666	1,620	1,650
<b>Profession.</b>							
Propriétaires, rentiers . . . . .	»	»	1,680	1,645	1,728	1,645	1,670
Employés de banque et de com- merce. . . . .	1,565	1,641	1,617	1,665	1,650	1,666	1,645
Commerçants, fabricants . . . . .	1,680	»	1,596	1,655	1,652	1,619	1,641
Professions alimentaires . . . . .	1,629	1,623	1,657	1,636	1,670	1,640	1,637
Ouvriers d'ateliers et de fabri- ques . . . . .	1,631	1,626	1,631	1,640	1,642	1,625	1,634

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus	Ensemble
Industrie du bâtiment et du mobilier . . . . .	1,628	1,635	1,661	1,647	1,640	1,600	1,642
Professions agricoles, journaliers, domestiques . . . . .	1,643	1,638	1,660	1,641	1,636	1,646	1,645
Nomades . . . . .	»	1,653	1,643	1,631	1,641	1,552	1,632
Sans profession . . . . .	1,597	1,633	1,598	1,672	1,634	1,657	1,632
<b>Population.</b>							
Urbains . . . . .	1,637	1,635	1,640	1,642	1,641	1,623	1,638
Ruraux . . . . .	1,624	1,634	1,656	1,648	1,647	1,644	1,644
<b>Nombre de condamnations.</b>							
Sans antécédents judiciaires . . . . .	1,636	1,639	1,653	1,642	1,649	1,623	1,64
Condamnés 1 fois . . . . .	1,639	1,640	1,622	1,650	1,643	1,624	1,639
— 2 — . . . . .	1,623	1,636	1,630	1,618	1,614	1,643	1,627
— 3 — . . . . .	1,636	1,627	1,649	1,659	1,653	1,650	1,646
— 4 — . . . . .	1,630	1,635	1,666	1,658	1,657	1,643	1,650
— 5 — . . . . .	1,656	1,641	1,652	1,659	1,676	1,612	1,654
— 6 à 10 fois . . . . .	1,625	1,619	1,662	1,642	1,659	1,650	1,642
— 10 à 20 fois . . . . .	1,780	1,622	1,637	1,624	1,613	1,676	1,631
— 20 fois et plus . . . . .	1,456	»	»	1,725	1,640	1,645	1,632
Soit : Récidivistes . . . . .	1,630	1,633	1,644	1,646	1,642	1,639	1,640

*Crimes et délits.* — Les plus petites moyennes générales se rencontrent chez les détenus pour détournement de mineurs, enlèvement (1 m. 528), pour tentative d'empoisonnement (1 m. 60), pour vagabondage, mendicité (1 m. 612), pour outrages aux magistrats (1 m. 615), pour attentats à la pudeur (1 m. 626), pour tentative d'homicide (1 m. 635), pour violences (1 m. 637), pour incendie (1 m. 639).

Les plus grandes, parmi les condamnés pour viol (1 m. 65), menaces de mort (1 m. 656), fausse monnaie (1 m. 657), escroqueries (1 m. 658), suppression d'enfant (1 m. 665), meurtre (1 m. 666) et complicité de meurtre (1 m. 67), fabrication d'engins explosifs (1 m. 695), tentative d'assassinat (1 m. 695) et assassinat (1 m. 732).

Dans un rang intermédiaire figurent les détenus pour vol

simple (1 m. 640), pour coups et blessures ayant occasionné la mort (1 m. 641), pour tentative de meurtre (1 m. 642), pour vol qualifié (1 m. 645).

Soit : assassins, etc. (1 m. 665), meurtriers (1 m. 658), escrocs (1 m. 658), faux monnayeurs (1 m. 657), voleurs (1 m. 642), incendiaires (1 m. 639), condamnés pour violences, coups et blessures ayant occasionné la mort (1 m. 637), pour attentats à la pudeur (1 m. 622), pour vagabondage, etc. (1 m. 614).

Si on groupe, il saute aux yeux que les escrocs (1 m. 658) ont la plus haute stature. Après eux se placent les violents, assassins, meurtriers (1 m. 644), les voleurs, vagabonds, faux monnayeurs, incendiaires, etc. (1 m. 640), et enfin les détenus pour attentats à la pudeur (1 m. 622).

Tout compte fait, on note une taille moins élevée chez les criminels contre les personnes (1 m. 637) que chez les criminels contre les propriétés (1 m. 642).

Pour les voleurs ordinaires, la taille qui était de 1 m. 627 dans la période de 16 à 20 ans, s'élève de 12 millimètres de 20 à 30 ans (1 m. 639), et continue à augmenter de 30 à 40 ans (1 m. 643) et de 40 à 50 ans (1 m. 655), époque à partir de laquelle commence sa diminution.

Chez les condamnés pour vol qualifié, le maximum de la taille est de 30 à 40 ans (1 m. 661), et les individus de 16 à 20 ans sont plus grands (1 m. 638) que les prisonniers du même âge, appartenant à la catégorie précédente.

En somme, les voleurs grandissent, d'une manière progressive, jusqu'après... 40 ans? (1 m. 653).

Chez les vagabonds, etc., le sommet de la taille est de 25 à 30 ans (1 m. 631). Il en est de même chez les condamnés pour violences rébellion, coups et blessures ayant entraîné la mort (1 m. 659), pour meurtre (1 m. 665).

Dans le monde des voleurs, vagabonds, mendiants, faux monnayeurs, incendiaires, etc., la taille est sensiblement la même de 16 à 20 ans (1 m. 632) et de 20 à 25 ans (1 m. 633); elle passe à 1 m. 644 entre 25 et 30 ans et atteint son maximum dans la période de 30 à 40 ans (1 m. 646), puis elle diminue lentement.

Chez les faussaires, escrocs, etc., la taille présente deux sommets : l'un, entre 20 et 25 ans (1,685); l'autre, entre 40 et 50 ans

(1 m. 676). Et contrairement à ce qu'on observe dans la catégorie précédente et dans celle qui suit, la moyenne de 16 à 20 ans (1 m. 650) l'emporte sur celle de 50 ans et au-dessus (1 m. 640).

Les condamnés pour attentats-vie ont une taille de 1 m. 631 entre 16 et 20 ans. Cette moyenne s'élève de 17 millimètres entre 20 et 25 ans (1 m. 648) et égale 1 m. 661 vers 25-30 ans. Passé cette période, la taille baisse, mais on la retrouve élevée après 50 ans (1 m. 655).

De 16 à 20 ans, les détenus pour attentats-mœurs ont une taille identique à celle des voleurs, etc., etc. (1 m. 632). A partir de 20 ans, la moyenne de la taille tombe à 1 m. 594 jusqu'à 25 ans et reste à 1 m. 604 dans la période de 25 à 30 ans. Le maximum de la taille est entre 30 et 40 ans (1 m. 645). Dès son arrivée au sommet, la taille diminue rapidement; elle se montre inférieure, après 50 ans (1 m. 60), à chacune des moyennes des diverses catégories de crime et, tout comme chez les escrocs, à la taille de 16 à 20 ans.

On peut conclure que les criminels contre les propriétés grandissent lentement, à partir de 16 ans jusqu'à 25 ans. Leur taille acquiert 11 millimètres de plus entre 25 et 30 ans (1 m. 645) et se maintient élevée jusqu'à 50 ans; elle passe ensuite de 1 m. 652 à 1 m. 641.

Pour les criminels contre les personnes, le maximum de la taille (1 m. 655) est atteint à 30 ans et sa moyenne dépasse de 24 millimètres la taille de 16 à 20 ans (1 m. 631). Passé 30 ans, la diminution apparaît et va vite.

Parmi ces derniers, les individus de 16 à 20 ans sont plus grands (1 m. 631) que ceux de 50 ans et au-dessus (1 m. 626). Il en est autrement chez les criminels contre les propriétés (1 m. 633 contre 1 m. 641).

*Nationalité*<sup>1</sup>. — Ce sont les Arabes qui occupent le premier rang (1 m. 662). Les individus de nationalités diverses ont 15 mil-

<sup>1</sup> La population corse a dans les veines, selon les contrées, du sang sémitique, italien, espagnol, français. Pourtant, on peut dire que le fond de la race est celui de la race méditerranéenne occidentale. Les Corses seraient ainsi parents des Berbers du nord de l'Afrique, des anciens Ibères, des Basques actuels (*Dictionnaire des sciences anthropologiques*).

Les condamnés de nationalité italienne sont pour la plupart originaires du

limètres de moins (1 m. 647), moyenne supérieure à celle des Italiens (1 m. 643), des Corses (1 m. 640), des Français (1 m. 639). Les plus petits sont les Espagnols (1 m. 637).

Somme toute, les étrangers sont plus grands (1 m. 644) que nos nationaux (1 m. 639).

Le maximum de la taille se trouve de 25 à 30 ans chez les Français du Continent (1 m. 644), de 25 à... 50 ans? chez les Corses (1 m. 649), les Italiens (1 m. 648) et les Espagnols. (1 m. 64); de 30 à 40 ans chez les Arabes (1 m. 682), de 40 à 50 ans? chez les individus de nationalités diverses (1 m. 654).

Soit, pour l'ensemble des Français, maximum dans la période de 30 à 40 ans : 1 m. 646; et pour les Etrangers, dans celle de 25 à 30 ans : 1 m. 654, moyenne inférieure de 1 millimètre seulement à la taille de 40 à 50 ans (1 m. 655).

On remarque, entre les Etrangers de 16 à 20 ans (1 m. 629) et ceux de 25 à 30 ans (1 m. 654), une différence de taille égale à 25 millimètres. Dans le monde de nos nationaux, la taille de 30 à 40 ans (1 m. 646) l'emporte de 14 millimètres seulement sur la moyenne de 16 à 20 ans (1 m. 632).

Etudions les Français du Continent :

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus	Ensemble
Nord-Ouest. . . . .	1,635	1,640	1,646	1,625	1,583	1,597	1,628
Nord-Est. . . . .	1,617	1,660	1,630	1,705	1,690	1,563	1,646
Sud-Ouest. . . . .	1,618	1,636	1,649	1,652	1,646	1,601	1,641
<i>Ensemble</i> . . . . .	1,620	1,637	1,646	1,650	1,644	1,598	1,639
Sud-Est. . . . .	1,641	1,637	1,644	1,640	1,635	1,639	1,640

D'après ce tableau, la plus petite moyenne d'ensemble

Piémont et mesurent, de 20 à 25 ans, 1 m. 633, moyenne supérieure de 3 millimètres à celle que donne la conscription au delà des Alpes : 1 m. 63 (Lombroso), en chiffres ronds.

Pour Zaborowski, la taille moyenne de nos voisins égale 1 m. 64, soit 3 millimètres de moins que la moyenne d'ensemble des condamnés italiens (1 m. 643). Si petite que soit cette différence, elle vient à l'appui de l'opinion de Marro, de Lucca et Virgilio, sur les criminels piémontais qui, d'après ces auteurs, donnent une moyenne un peu au-dessus de la normale.

(1 m. 628) est pour le Nord-Ouest; la plus élevée (1 m. 646), pour le Nord-Est.

Le Sud-Ouest (1 m. 641) et le Sud-Est (1 m. 640) arrivent à égalité.

Pour le Nord-Ouest et le Sud-Est, le sommet de la taille (1 m. 646 et 1 m. 644) est de 25 à 30 ans; il se trouve dans la période de 30 à 40 ans, pour le Nord-Est (1 m. 705) et le Sud-Ouest (1 m. 652).

Partout, sur le Continent, la taille est supérieure, de 16 à 20 ans, à la moyenne fournie par les hommes de 50 ans et plus.

Entre le Sud-Est et l'ensemble des autres régions, il y a similitude à 20-25 ans (1 m. 637) et les moyennes générales (1 m. 640 et 1 m. 639) sont identiques.

Le Sud-Est l'emporte, de 16 à 20 ans (1 m. 641 contre 1 m. 620) et à 50 ans et au-dessus (1 m. 639 contre 1 m. 598), mais de 25 à 50 ans, la priorité appartient au groupe des régions Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Ouest.

On note dans le Sud-Est :

	16 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et au-dessus	Ensemble
Ardèche . . . . .	»	1,625	1,681	1,630	1,633	1,670	1,648
Alpes-Maritimes . . .	1,621	1,624	1,691	1,691	1,670	»	1,653
Bouches-du-Rhône . .	1,670	1,663	1,644	1,619	1,635	1,647	1,648
Gard . . . . .	1,649	1,630	1,616	1,644	1,616	1,666	1,637
Hérault . . . . .	1,585	1,642	1,667	1,726	1,661	1,640	1,662
Loire . . . . .	1,690	1,623	1,599	1,588	1,674	1,590	1,626
Haute-Loire . . . . .	1,618	1,616	1,627	1,689	1,593	1,603	1,634
Puy-de-Dôme . . . . .	1,600	1,637	1,614	1,618	1,587	1,535	1,600
Var . . . . .	1,640	1,617	1,644	1,601	1,690	1,650	1,636
Vaucluse . . . . .	1,634	1,652	1,616	1,658	1,655	1,676	1,648
Autres départements .	1,605	1,626	1,616	1,643	1,633	1,628	1,627
<i>Soit :</i>							
Littoral de la Méditer.	1,653	1,643	1,653	1,637	1,648	1,652	1,647
Autres Départements (Sud-Est) . . . . .	1,621	1,628	1,627	1,644	1,623	1,631	1,631

Les individus de l'Hérault et des Alpes-Maritimes, les pre-

miers surtout, attirent l'attention par leur haute taille (1 m. 662 et 1 m. 653).

En deuxième ligne et côte à côte viennent les Marseillais, etc. (1 m. 648), les Vauclusiens (1 m. 648) et les Ardéchois (1 m. 648).

Au-dessous de la moyenne des Français du Sud-Est (1 m. 640), il faut placer les originaires du Gard (1 m. 637), du Var (1 m. 636), de la Haute-Loire (1 m. 634), etc. Plus petits encore sont les individus de la Loire (1 m. 626) et du Puy-de-Dôme (1 m. 60).

Au demeurant, le littoral présente une moyenne supérieure (1 m. 647) à celle des autres départements de la région Sud-Est (1 m. 631).

Pour les individus originaires du littoral, le sommet de la taille est entre 25 et 30 ans (1 m. 653) et jeunes et vieux ont une taille élevée (16 à 20 ans : 1 m. 653; 50 ans et au-dessus : 1 m. 652). Chez les autres, qui sont plus petits à 16-20 ans (1 m. 621) qu'à 50 ans et au-dessus (1 m. 631), le maximum de la taille est entre 30 et 40 ans (1 m. 644), et la moyenne générale ne dépasse pas 1 m. 631, mesure au-dessous de celle des Français du Sud-Est (1 m. 640).

*Etat civil.* — Sauf dans la catégorie de 50 ans et au-dessus où la taille des mariés (1 m. 617) est inférieure à celle des célibataires (1 m. 640), les mariés sont plus grands.

Il en est ainsi pour la moyenne générale, alors même qu'on n'oppose aux mariés que des célibataires du même âge : la taille moyenne des célibataires (1 m. 639) ne dépasse pas 1 m. 640 et celle des mariés atteint 1 m. 649.

La taille des mariés descend à 1 m. 647, si les mariés sont réunis aux veufs qui sont plus petits (1 m. 634) que les célibataires et aux divorcés les plus grands (1 m. 668) de tous.

On rencontre chez les célibataires, une différence de taille égale à 14 millimètres entre 16-20 ans (1 m. 632) et 25-30 ans (1 m. 646). Pour les mariés et autres, la taille maxima (1 m. 659) se trouve dans la période de 30 à 40 ans et la diminution est brusque.

Dans le monde des célibataires, il y a un recul entre 30 et 40 ans (1 m. 637); la taille se relève ensuite de 40 à 50 ans (1 m. 646) et baisse à partir de 50 ans.

*Degré d'instruction.* — On observe la moyenne minima chez les prisonniers qui savent lire (1 m. 622). Illettrés et sachant lire et écrire vont de pair (1 m. 641).

L'honneur des moyennes maxima revient aux condamnés ayant reçu une instruction primaire (1 m. 664) ou supérieure (1 m. 660).

Dans la catégorie des sachant lire, écrire et calculer, on note 1 m. 646.

En groupant, d'une part les gens instruits, d'autre part ceux qui n'ont pas dépassé les premiers degrés du savoir, il ressort que les premiers ont une taille moyenne (1 m. 650) supérieure à celle des seconds (1 m. 639). De plus, chez les ignorants et autres, le maximum de la taille est entre 25 et 30 ans (1 m. 647), tandis que pour les individus de la catégorie opposée, il figure entre 30 et 40 ans (1 m. 666).

Après 19 ans, dans le monde des ignorants, la taille s'accroît de 8 millimètres de 20 à 25 ans et de 11 millimètres de 25 à 30 ans, puis elle diminue de 10 millimètres (5 de 30 à 40 ans et 5 de 40 à 50 ans); après quoi, elle reste stationnaire.

Chez les gens instruits, il y a entre la taille de 20 à 25 ans et celle de 30 à 40 ans 43 millimètres de différence; la taille ne décroît pas avant 50 ans.

*Profession.* — MM. les propriétaires sont âgés de 25 ans au moins; ils atteignent une moyenne de 1 m. 67.

Les employés de banque et de commerce, les cultivateurs, domestiques, sont moins grands (1 m. 645).

Même constatation pour les ouvriers du bâtiment et du mobilier (1 m. 642), les commerçants, fabricants (1 m. 641).

Au dernier rang se placent les *professions alimentaires* (1 m. 637), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (1 m. 634), les nomades et les sans profession (1 m. 632).

Le maximum de la taille est de 20 à 25 ans, chez les nomades (1 m. 653); de 25 à 30 ans, chez les ouvriers du bâtiment et du mobilier (1 m. 661), les cultivateurs (1 m. 660); de 30 à 40 ans, chez les sans profession (1 m. 672), les commerçants et fabricants (1 m. 655), les employés de banque (au nombre de 21 : 1 m. 665 — contre 5 de 50 ans et au-dessus dont la moyenne est de 1 m. 666); de 40 à 50 ans? pour les propriétaires (1 m. 728), les

*professions alimentaires* (1 m. 67), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (1 m. 642).

A signaler un arrêt dans le développement de la taille, entre 20 et 30 ans, chez les ouvriers d'ateliers et de fabriques.

La croissance et la décroissance n'apparaissent régulièrement progressives que chez les ouvriers du bâtiment et du mobilier.

*Population.* — Les ruraux sont plus grands (1 m. 644) que les urbains (1 m. 638). Chez les ruraux, la taille atteint son maximum à 25-30 ans (1 m. 656); pour les urbains, elle est plus élevée entre 30 et 40 ans (1 m. 642).

De 16 à 20 ans, les urbains (1 m. 637) l'emportent sur les ruraux (1 m. 624). A partir de 20 ans, les urbains grandissent peu; on ne relève que 7 millimètres de différence entre la moyenne de 20 à 25 ans (1 m. 635) et celle de 30 à 40 ans.

Dans le monde des ruraux, la différence concernant les catégories de 16 à 20 ans (1 m. 634) et de 25 à 30 ans se chiffre par 32 millimètres en faveur de la dernière.

En outre, passé 50 ans, la taille des ruraux (1 m. 644) se maintient au-dessus de la moyenne de 16 à 20 ans. Tel n'est pas le cas des urbains.

*Nombre de condamnations.* — Comparons les délinquants primaires aux récidivistes : les premiers donnent des moyennes supérieures de 16 à 20 ans (1 m. 636 au lieu de 1 m. 630), de 20 à 25 ans (1 m. 639 au lieu de 1 m. 633), de 25 à 30 ans (1 m. 653 au lieu de 1 m. 644), de 40 à 50 ans (1 m. 649 au lieu de 1 m. 642); et des moyennes inférieures de 30 à 40 ans (1 m. 642 au lieu de 1 m. 646) et de 50 ans et au-dessus (1 m. 623 au lieu de 1 m. 639).

Le sommet de la taille est entre 25 et 30 ans chez les délinquants primaires (1 m. 653) et de 30 à 40 ans chez les récidivistes (1 m. 646).

Entre ces deux mesures maxima et la taille correspondante, de 16 à 20 ans, on trouve une différence de 17 et de 16 millimètres.

En résumé, la moyenne générale de la taille chez les récidivistes (1 m. 640) est pour ainsi dire égale à celle des délinquants primaires (1 m. 642).

\*  
\*\*

De ce qui précède, il résulte que, chez les prisonniers de la maison centrale de Nîmes, la stature varie de 1 m. 449 à 1 m. 831.

En prenant un module de 5 centimètres pour chaque catégorie de taille, la proportion obtenue de 1 m. 65 à 1 m. 70 est la plus forte (32,02 p. cent).

Les tailles moyennes (1 m. 60 à 1 m. 70 : 58,55 p. cent) l'emportent de 17,12 p. cent sur les petites (au-dessous de 1 m. 60 : 23,86 p. cent) et les grandes (1 m. 70 et au-dessus : 17,57 p. cent), réunies.

D'autre part, le nombre des petites est supérieur de 6,29 p. cent à celui des grandes.

Il y a presque autant de tailles de 1 m. 65 et au-dessus (49,59 p. cent) que de tailles au-dessous de 1 m. 65 (50,40 p. cent).

Les chiffres les plus élevés comme tailles moyennes, sont dans les catégories de 16 à 20 ans (62,96 p. cent) et de 20 à 25 ans (61,62 p. cent). Les tailles petites ont leur maximum à 50 ans et au-dessus (30,76 p. cent); les tailles grandes, à 25-30 ans (22,15 p. cent).

Dans les tailles moyennes, pas d'incendiaires. On note comparativement aux proportions obtenues pour la population totale :

Une *diminution* chez les voleurs ordinaires (— 3,15 p. cent), les condamnés pour violences, coups et blessures, etc. (— 3,41 p. cent), les faux monnayeurs (— 25,22 p. cent);

Les Français du Continent (— 0,94 p. cent), les Espagnols (— 10,73 p. cent);

Les célibataires (— 1,30 p. cent), les veufs (— 4,27 p. cent);

Les gens instruits (— 7,34 p. cent);

Les propriétaires (— 4,01 p. cent), les employés de banque et de commerce (— 4,01 p. cent), les commerçants, fabricants (— 5,43 p. cent), les nomades (— 8,55 p. cent), les sans profession (— 8,55 p. cent);

Les urbains (— 0,32 p. cent);

Les récidivistes (— 0,24 p. cent);

Une *augmentation*, chez les voleurs avec effraction (+ 4,49 p. cent), les vagabonds (+ 6,03 p. cent), les assassins (+ 8,11 p. cent), les meurtriers (+ 22 p. cent), les condamnés pour attentats à la pudeur (+ 1,15 p. cent), les escrocs (+ 2,78 p. cent);

Les Corses (+ 3,13 p. cent), les Italiens (+ 1,45 p. cent), les Arabes (+ 2,98 p. cent), les individus appartenant à des nationalités diverses (+ 4,86 p. cent);

Les mariés (+ 5,64 p. cent), les divorcés (+ 12,87 p. cent);

Les prisonniers sans instruction (+ 1,23 p. cent);

Les *professions alimentaires* (+ 1,45 p. cent), les ouvriers d'ateliers et de fabriques (+ 1,05 p. cent), les ouvriers du bâtiment et du mobilier (+ 7,75 p. cent), les cultivateurs, domestiques (+ 0,93 p. cent);

Les ruraux (+ 0,43 p. cent);

Les délinquants primaires (+ 0,57 p. cent).

— La *diminution* se fait, au profit des grandes et petites tailles : chez les voleurs ordinaires (+ 2,09 et + 1,07 p. cent), les faux monnayeurs (+ 15,76 et + 9,47 p. cent);

Les Français du Continent (+ 0,22 et + 0,72 p. cent), les Espagnols (+ 4,16 et + 6,57 p. cent);

Les célibataires (+ 0,13 et + 1,17 p. cent);

Les employés de banque et de commerce (+ 3,64 et + 0,38 p. cent), les commerçants, fabricants (+ 1,18 et + 4,26 p. cent), les nomades (+ 1,99 et + 6,57 p. cent);

Les récidivistes (+ 0,05 et + 0,19 p. cent).

Au profit des petites tailles :

Chez les individus condamnés pour violences, etc. (+ 4,17 p. cent);

Les veufs (+ 7,56 p. cent);

Les sans profession (+ 9,47 p. cent);

Les urbains (+ 1,03 p. cent).

Au profit des grandes tailles :

Chez les gens instruits (+ 8,44 p. cent);

Les propriétaires (+ 18,79 p. cent);

— L'augmentation a lieu, aux dépens des grandes et petites tailles : chez les voleurs avec effraction (— 0,91 et — 3,58 p. cent), les meurtriers (— 3,69 et — 18,31 p. cent) ;

Les Corses (— 2,62 et — 0,50 p. cent), les Etrangers divers (— 0,50 et — 4,35 p. cent) ;

Les mariés (— 0,29 et — 5,35 p. cent) ;

Les ouvriers du bâtiment et du mobilier (— 3,44 et — 4,30 p. cent) ;

Les délinquants primaires (— 0,11 et — 0,45 p. cent).

Aux dépens des petites tailles :

Chez les assassins ; chez les escrocs (— 9,20 p. cent) ;

Les Italiens (— 1,56 p. cent), les Arabes (— 8,48 p. cent) ;

Les divorcés ;

Les cultivateurs, domestiques, etc. (— 3,18 p. cent) ;

Les ruraux (— 1,34 p. cent).

Aux dépens des grandes tailles :

Chez les vagabonds (— 13,41 p. cent), les condamnés pour attentats à la pudeur (— 10,11 p. cent).

Les individus de médiocre instruction (— 1,41 p. cent) ;

Les *professions alimentaires* (— 2,19 p. cent) ;

Les ouvriers d'ateliers et de fabriques (— 5,65 p. cent) ;

Le maximum de la taille est :

— De 20 à 25 ans, chez les escrocs (1 m. 685) ;

Les nomades (1 m. 653).

— De 25 à 30 ans, chez les vagabonds (1 m. 631), les violents, etc. (1 m. 659), les meurtriers (1 m. 665) ;

Les Français (1 m. 644) ;

Les célibataires (1 m. 646) ;

Les individus peu instruits (1 m. 647) ;

Les ouvriers du bâtiment et du mobilier (1 m. 661), les cultivateurs (1 m. 66) ;

Les ruraux (1 m. 656) ;

Les délinquants primaires (1 m. 653).

— De 25 à ... 50 ans ? chez les Corses (1 m. 649), les Italiens (1 m. 648), les Espagnols (1 m. 64) ;

— De 30 à 40 ans, chez les voleurs avec effraction (1 m. 661), les détenus pour attentats à la pudeur (1 m. 645);

Les Arabes (1 m. 682);

Les mariés, veufs et divorcés (1 m. 659);

Les gens instruits (1 m. 666);

Les employés de banque et de commerce (1 m. 665), les commerçants, fabricants (1 m. 655), les sans profession (1 m. 672);

Les urbains (1 m. 642);

Les récidivistes (1 m. 646).

— De 40 à 50 ans...? chez les voleurs ordinaires (1 m. 655);

Les individus de nationalités diverses (1 m. 654);

Les ouvriers d'ateliers et de fabriques (1 m. 642), les professions alimentaires (1 m. 67).

Pour les catégories ci-après, on ne peut que donner les moyennes d'ensemble : assassins 1 m. 665, faux monnayeurs 1 m. 657, incendiaires 1 m. 639, propriétaires 1 m. 67.

En groupant : 1° les crimes et délits; 2° les nationalités, on trouve que la taille arrive au sommet, dans la période :

1° De 25 à 30 ans, chez les criminels contre les personnes (1 m. 655).

— De 40 à 50 ans...? chez les criminels contre les propriétés (1 m. 652).

2° De 25 à 30 ans, pour les Etrangers (1 m. 654).

— De 30 à 40 ans, pour les Français (1 m. 646).

A ce qu'il semble, le maximum de la taille est atteint à un âge variable<sup>1</sup>, suivant les individus, la race et la façon dont se fait la nutrition du squelette.

Topinard indique, pour presque tous les êtres humains, le terme de 30 ans. Bowditch et Baxter, en Amérique, celui de 35 ans. Les tableaux de Lélut mènent à la même conclusion (Mondière). D'après Quételet, l'accroissement serait terminé à 25 ans et il manquerait seulement à l'homme 15 millimètres de sa taille définitive à 19 ans.

<sup>1</sup> La croissance continue lentement et dans certaines limites, sous l'influence de causes diverses, morbides ou autres, après l'époque où les épiphyses des os longs sont tout à fait soudées à la diaphyse (Topinard).

Examinons les moyennes que donne, par catégories d'âge, la population de l'établissement :

16 à 20 ans . . . . .	1 m. 632	} 1 m. 6411
20 à 25 — . . . . .	1 m. 635	
25 à 30 — . . . . .	1 m. 647	
30 à 40 — . . . . .	1 m. 645	
40 à 50 — . . . . .	1 m. 644	
50 ans et au-dessus . . . . .	1 m. 634	

De 16 à 20 ans, la taille égale 1 m. 632, soit : à 16 ans 1 m. 611, à 17 ans 1 m. 634, à 18 ans 1 m. 638, à 19 ans 1 m. 631.

De 20 à 25 ans, elle se tasse, puis sommeille avant de reprendre son mouvement de croissance (1 m. 635).

C'est de 25 à 30 ans qu'elle atteint son maximum (1 m. 647).

Entre cette période et celle de 20 à 25 ans, il existe une différence de 12 millimètres.

Passé 30 ans, la stature demeure stationnaire ou à peu près jusqu'à 50 ans, époque à partir de laquelle on ne note que diminution, par suite de l'abaissement du col du fémur et de l'affaissement des disques intervertébraux.

A 75 ans, l'homme a perdu 7 centimètres.

Abstraction faite de l'âge et de la nationalité<sup>1</sup>, la taille moyenne des condamnés est de 1 m. 6411. Mais cette mesure ne représente pas la taille vraie. La taille vraie est celle de 25 à 30 ans (1 m. 647) qui est légèrement inférieure à la moyenne générale de la France et du globe (1 m. 65), infériorité facile à expliquer par l'influence des milieux, du genre de vie physique, de l'alimentation, de la santé.

<sup>1</sup> Les auteurs donnent, comme taille moyenne : pour les Arabes, 1 m. 679 (Topinard); les Anglais, 1 m. 708; les Allemands, 1 m. 677; les Belges, 1 m. 684 (Quételet); les Danois, 1 m. 64 (Beddoe); les Espagnols, 1 m. 64; les Grecs, 1 m. 65 (Weisbach); les Russes, 1 m. 66; les Suisses, 1 m. 674 (Dunant), etc. etc.